

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PROJET DE PERMIS D'AMENAGER PA 014 118 25 00001

Bd Jean Moulin – Ex caserne Folie Couvrechef

En application des dispositions des articles L.123-2 1° et L.123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique est organisée sur le projet de renouvellement urbain du site de l'ancienne caserne Folie Couvrechef, objet du permis d'aménager référencé PA 014 118 25 00001 déposé le 13 janvier 2025 par la Société CLMH.

Ce projet consiste en la création de nouveaux lots destinés à la construction de logements, ainsi que l'aménagement d'espaces communs nécessaires à la desserte et au bon fonctionnement du nouveau secteur d'habitat.

Le dossier de participation mis en ligne comprendra notamment la demande de permis d'aménager, incluant son évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) portant sur cette dernière en date du 2 août 2024.

La participation du public par voie électronique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du :

Vendredi 17 février 2025 au lundi 20 mars 2025 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, à compter du 7 février 2025, de l'ensemble de dossier de participation par voie électronique sur le site internet : <https://caen.fr/folie-couvrechef-renouvellement-urbain-boulevard-jean-moulin>

La demande de mise en consultation sur support papier s'effectuera selon les modalités prévues à l'article D.123-46-2 du code de l'environnement.

Des informations complémentaires sur le projet pourront également être sollicitées auprès du responsable du projet CLMH : Kelly JAGU-LOUVET- responsable de programme CLMH – bl.direction.devpat@caenlamerhabitat.fr

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par courriel à l'adresse participation-boulevard_jean_moulin@caen.fr
- par voie postale à l'attention de M. le Maire, sous pli cacheté, au plus tard le jeudi 20 mars 2025 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction de l'Urbanisme – Service autorisations du droit des sols

Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer

16 rue Rosa Parks

14000 – CAEN

A l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de décision prise sur le permis d'aménager, le Maire de Caen rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que dans un document séparé les motifs de la décision. Cette mise à disposition s'effectuera sur le site internet : <https://caen.fr/folie-couvrechef-renouvellement-urbain-boulevard-jean-moulin>